

DEMANDE D'INSCRIPTION PK3 ET PK4
ANNÉE SCOLAIRE 2027-28

Le District offre gratuitement des services d'éducation préscolaire (PK) dans ses écoles publiques et ses écoles à charte publiques pour les résidents qui répondent aux conditions de limite d'âge pour la pré-maternelle (PK). L'admission pour toute année scolaire est soumise aux conditions suivantes :

- Les élèves doivent être âgés de 3 ans au 30 septembre pour s'inscrire en classe de PK3
- Les élèves doivent être âgés de 4 ans au 30 septembre pour s'inscrire en classe de PK4
- Les élèves doivent être âgés de 5 ans au 30 septembre pour s'inscrire en classe de maternelle

Les familles doivent utiliser le formulaire de demande My School DC pour postuler aux programmes de pré-maternelle (PK) proposés par les écoles qui participent à My School DC, notamment :

- Les programmes PK3 et PK4 du DCPS, y compris le programme de l'école de votre circonscription. Accédez à l'outil de recherche d'écoles ((http://find.myschooldc.org) pour localiser le programme de pré-maternelle (PK) de l'école DCPS de votre circonscription ; et
- Les programmes de pré-maternelle dans les écoles à charte publiques

Les familles peuvent postuler auprès de 12 écoles maximum sur le formulaire de demande My School DC. Toutefois, il convient de préciser que rien ne garantit le placement par loterie ou sur une liste d'attente.

Le District offre également aux résidents des programmes gratuits de qualité pour la pré-maternelle (PK) par le biais d'organisations communautaires (CBO). Pour en savoir plus sur les programmes communautaires de qualité pour la pré-maternelle (PK) proposés par le District. Les programmes communautaires de qualité pour la pré-maternelle (PK) ne font pas partie de la loterie des écoles publiques.

POSTULEZ AVANT LE 1ER MARS 2027

- Créez un compte familial.
- Rassemblez toutes les informations nécessaires pour remplir votre formulaire de demande My School DC.
  Vous ne pourrez pas soumettre la demande si vous ne disposez pas de toutes les informations requises. Scannez le code QR pour accéder au lien vers ces informations.
- Ajoutez les établissements scolaires de votre liste à votre formulaire de demande My School DC et classez-les dans l'ordre de votre choix.
  L'ordre dans lequel vous classez vos établissements nous permet de déterminer ceux dans lesquels vous souhaitez vous inscrire de préférence. Cela n'a aucune incidence sur les préférences auxquelles vous pouvez prétendre, telles que la priorité accordée en raison d'un transfert ou de la présence de frères et sœurs.
- Soumettez votre candidature avant le 1er mars.
  Vous pouvez modifier votre candidature à tout moment avant le 1er mars. Vous pouvez mettre à jour votre classement des établissements jusqu'au 12 mars à 17 h.

AVANT DE SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

VOUS LISEZ CE DOCUMENT SUR PAPIER ? SCANNEZ ICI POUR ACCÉDER À TOUS LES LIENS MENTIONNÉS

- Faites une liste.
  Utilisez l'outil de **recherche d'écoles (http://find.myschooldc.org)** et recherchez des établissements en fonction de leur adresse, classes d'enseignement et type de programme (tels que Montessori, programme bilingue, etc.). Cet outil vous permet également de déterminer sur la carte le trajet potentiel entre votre domicile et l'établissement scolaire. Remarque : Rien ne garantit le placement par loterie ou sur la liste d'attente dans les établissements scolaires auxquels vous postulez, alors faites votre demande pour tous les établissements que vous souhaitez intégrer. Vous avez le choix (jusqu'à 12 établissements) !
- Consulter le profil scolaire des écoles.
  Le profil scolaire fournit des informations de base sur chaque établissement et vous offre la possibilité de consulter son calendrier des journées portes ouvertes. Vérifiez les classes pour lesquelles l'établissement accepte les demandes d'inscription, ainsi que les données des loteries passées indiquant le nombre de places disponibles dans une classe, la longueur de la liste d'attente à la date de publication des résultats et l'évolution de la liste d'attente. Scannez le code QR pour accéder au lien vers ces informations.
- Participez à EdFEST, aux foires scolaires et aux journées portes ouvertes.
  Posez vos questions directement aux écoles qui vous intéressent afin d'affiner vos choix. Scannez le code QR pour accéder au lien vers ces informations.
- Utilisez vos réseaux.
  Il est conseillé de discuter avec des personnes de votre entourage (voisins, amis, conseillers d'orientation scolaire) qui connaissent bien les établissements dans lesquels vous envisagez de postuler.
- Hiérarchisez vos choix.
  Vous classerez les établissements de votre liste finale par ordre de préférence. Il est important de classer votre liste dans cet ordre. Vous ne figurerez sur une liste d'attente que dans les établissements classés au-dessus de celui dans lequel une place est disponible.

* ATTENTION : PROGRAMMES DE PK3 ET PK4 DANS LES ÉCOLES DCPS DE LA CIRCONSCRIPTION
Une école de la circonscription est une école DCPS dans laquelle un élève a le droit d'aller de la maternelle à la 12e année en raison de son lieu de résidence. Cependant, le « droit de fréquentation scolaire » ne s'étend pas aux enfants en classe de PK3 ou PK4, et rien ne garantit le placement par loterie ou sur une liste d'attente. Si une famille souhaite inscrire son enfant dans un programme éducatif PK3 ou PK4 de sa circonscription, elle doit sélectionner cette école dans la liste des 12 choix possibles sur le formulaire de demande My School DC et les classer par ordre de préférence. Les familles postulant pour une place en PK3 ou PK4 bénéficieront d'une préférence de « circonscription » au tirage au sort dans l'école de circonscription choisie et, au moment de l'inscription, elles devront fournir une preuve de résidence à l'adresse du tuteur indiquée sur le formulaire de demande My School DC.

POUR VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE PK3 OU PK4, PENSEZ À POSER LES QUESTIONS SUIVANTES :

- Comment est structurée la journée scolaire dans votre école ? Par exemple, incluez-vous une période de jeu, une période de sieste?
- Mon enfant doit-il être formé à la propreté ? Quelle est votre politique en matière d'apprentissage de la propreté ?
- Mon enfant est en train de passer de la garderie/du programme Head Start à la pré-maternelle. Quels types de soutien offrirez-vous à mon enfant pendant sa transition ?
- Mon enfant reçoit un plan de service familial individualisé (IFSP). Comment allez-vous travailler avec moi et mon enfant pour passer à un programme d'éducation personnalisé (IEP) ?
- Quelle est votre politique d'assiduité pour la pré-maternelle (PK3-PK4) ?